

Paris, le 29 mai 2017

Avis aux porteurs d'ORNANE 2013

Ajustement du taux de conversion

Les titulaires d'ORNANE 2013 de la société Foncière des Régions (la « **Société** ») sont informés que l'Assemblée Générale mixte des actionnaires de la Société du 26 avril 2017 a, aux termes de sa troisième résolution, approuvé une distribution ordinaire d'un montant de 4,40 euros par action dont un montant de 1,03202 euro prélevé sur les postes « Report à nouveau », « Ecart de réévaluation distribuable » et « Prime d'apport ».

Afin de préserver les droits des titulaires d'ORNANE 2013 en raison de la distribution prélevée sur les postes visés ci-dessus, conformément aux règles d'ajustement mentionnées à l'article 4.17.7 de la note d'opération relative à l'émission et l'attribution des ORNANE 2013 visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro de visa 13-599 du 12 novembre 2013, le Directeur Général de la Société, sur délégation du Conseil d'administration, a procédé le 17 mai 2017 aux ajustements suivants du Taux de Conversion des ORNANE 2013 :

- un ajustement au titre de la distribution par la Société de réserves et de primes en espèces par prélèvement sur les postes énoncés au 1^{er} paragraphe du présent avis (paragraphe 4.17.7 (b) (4) de la note d'opération) ;
- un ajustement complémentaire au titre de la distribution par la Société de bénéfices excédant 2,26 euros par action (paragraphe 4.17.7 (b) (10) de la note d'opération).

Il en résulte que le nouveau Taux de Conversion d'une ORNANE 2013 est égal à 1,11.

Le Directeur Général

Contacts

Relations Presse

Géraldine Lemoine
Tél : + 33 (0)1 58 97 51 00
geraldine.lemoine@fdr.fr

Laetitia Baudon

Tél : + 33 (0)1 44 50 58 79
laetitia.baudon@shan.fr

Relations Investisseurs

Paul Arkwright
Tél : + 33 (0)1 58 97 51 85
paul.arkwright@fdr.fr

Foncière des Régions, co-créateur d'histoires immobilières

Acteur de référence de l'immobilier tertiaire, Foncière des Régions a construit son développement et son patrimoine autour d'une valeur clé et caractéristique, celle du partenariat. Avec un patrimoine total de 19 Md€ (12 Md€ en part du groupe) situé sur les marchés porteurs que sont la France, l'Allemagne et l'Italie, Foncière des Régions est aujourd'hui le partenaire reconnu des entreprises et territoires, qu'elle accompagne dans leur stratégie immobilière avec un double objectif : valoriser le patrimoine urbain existant et concevoir l'immobilier de demain.

Foncière des Régions est engagée principalement aux côtés des Grands Comptes (Orange, Suez Environnement, Edf, Dassault Systèmes, Thales, Eiffage...) sur le marché des Bureaux. Le groupe déploie également son activité, de façon pionnière et pertinente, sur deux autres secteurs stratégiques que sont le Résidentiel en Allemagne et l'Hôtellerie en Europe.

Le titre Foncière des Régions est coté sur le compartiment A d'Euronext Paris (FR0000064578 - FDR), admis au SRD et rentre dans la composition des indices MSCI, SBF120, Euronext IEIF « SIIC France », CAC Mid100, dans les indices de référence des foncières européennes « EPRA » et « GPR 250 », ainsi que dans les indices éthiques FTSE4 Good, DJSI World et Euronext Vigeo (World 120, Eurozone 120, Europe 120 et France 20), Oekom, Ethibel et Gaïa. Foncière des Régions est notée BBB / Stable par Standard and Poor's.

www.foncieredesregions.fr

Suivez-nous sur Twitter [@fonciereregions](https://twitter.com/fonciereregions) et sur les réseaux sociaux

